



SUPRASID MOUSSE

Insecticide puissant avec effet barrière contre les guêpes et frelons

- Triple action : choc, rémanent, barrière.
- Mousse compacte, enveloppante, persistante.
- Protège les intervenants grâce à sa longue portée.
- Foudroie instantanément les insectes.



Conditionnements au catalogue :

- ✓ Carton 12 aérosols
- ✓ Aérosol



**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE
DIFFUSION**

S.I.D France
2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01





SUPRASID MOUSSE

Insecticide puissant avec effet barrière contre les guêpes et frelons

- Triple action : choc, rémanent, barrière.
- Mousse compacte, enveloppante, persistante.
- Protège les intervenants grâce à sa longue portée.
- Foudroie instantanément les insectes.

SUPRASID MOUSSE est un insecticide spécialement conçu pour détruire les nids de guêpes et de frelons y compris le frelon asiatique. Ses substances actives ont un effet foudroyant et rémanent.

SUPRASID MOUSSE a pour spécificité de former une mousse expansive, enveloppante, épaisse et compacte sur le nid. Cette mousse constitue une barrière pour piéger les insectes voulant fuir du nid.

L'aérosol **SUPRASID MOUSSE** est équipé d'un diffuseur spécial permettant de projeter jusqu'à trois mètres le produit actif. Cela évite à l'opérateur de s'approcher de la zone dangereuse. La pulvérisation moussante permet à l'utilisateur de visualiser le jet et de contrôler son orientation vers le nid.

Mode d'utilisation

Traiter de préférence quand les insectes sont dans le nid en inactivité, tôt le matin ou tard le soir. Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.

Agiter vigoureusement avant utilisation. Porter des équipements de protection spécifiques à l'intervention (vêtement anti-piqûres, masques de protection...). Pulvériser 10 secondes sur un nid de diamètre inférieur à 25 cm et 20 secondes sur un nid de diamètre supérieur à 25 cm.

SUPRASID MOUSSE est équipé d'un diffuseur spécial pour se tenir à distance respectable du nid ou des insectes à détruire (à 3 mètres). Localiser et ne traiter que les zones spécifiques. Ne pas pulvériser aléatoirement dans l'atmosphère, en extérieur se mettre dos au vent. Tenir fermement le boîtier, éventuellement à deux mains, pour une bonne maîtrise du jet. Asperger directement sur le nid de guêpes ou de frelons en enrobant toute la surface du nid. En cas d'application dans des locaux, effectuer le traitement en l'absence de personne ou d'animal. Laisser agir 15 min puis aérer au moins 1 heure avant le retour des personnes.

Règlementations et Normes

Inventorié pour le TP 18 sous le numéro 67569.

Données Techniques

Domaines d'utilisation

Usage par centres de secours, production et distribution d'électricité, collectivités, écoles, centres commerciaux, administrations, gîtes ruraux, hôtels, hôtellerie de plein air, campings, etc. Lieux d'utilisation de type parc, cave, garage, sous toit, charpente, local technique, remise etc.

Principaux éléments de composition

- Type de préparation : générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE). Biocide en émulsion dans l'eau, gaz propulseurs : butane et propane
- Substances actives :
1R-trans phenothrin (CE n° 247-431-2) : 0,15 % m/m
Prallethrin (CE n° 245-387-9) : 0,15 % m/m

Recommandations

- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
- Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension ou sinon les mettre hors tension avant le traitement. Attendre 5 min avant de remettre le matériel sous tension.

- Ne pas pulvériser dans les pièces de séjour, chambres, bureaux et toutes autres pièces d'habitation ainsi qu'à proximité d'organismes vivants à sang froid (poissons, reptiles, etc).
- S'assurer qu'il n'y a pas de personnes à proximité du traitement. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.
- Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par dépôt en déchetterie acceptant ce type d'emballage. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. L'emballage doit être éliminé comme un déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Stockage

Craint le gel : ne pas stocker à une température inférieure à 5 °C. Aérosol : récipient sous pression, à protéger contre les rayons et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, ne pas percer ou brûler même après usage. Stocker dans un local bien ventilé à l'abri de toutes sources de chaleur, de flammes et d'étincelles.

Etiquetage

Se référer à la fiche de données de sécurité.



Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications

Votre expert conseil:

